

PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA PROMOTION DU MARAÎCHAGE AGRO-ÉCOLOGIQUE DANS LA RÉGION DES SAVANES AU TOGO





1. PROBLEMATIQUE DE LA PRODUCTION AGRICOLE DANS LES SAVANES

La région des Savanes, située à l'extrême nord du Togo, est l'une des cinq régions administratives du pays. Essentiellement agricole, elle couvre une superficie de 8 470 km² (environ 15 % de la superficie du pays) pour une population de 828 224 habitants, représentant ainsi 13 % de la population totale.

Depuis plusieurs années, un constat alarmant est dressé par les organisations de la société civile et les structures publiques de conseil et de recherche agricole : **les sols de la partie Nord-Ouest de la région des Savanes subissent une forte dégradation** continue due :

i) à leur sensibilité à l'érosion (*sols fragiles, sableux, sur de fortes pentes, nus avec peu de couverture végétale*) ;

ii) à la forte érosion hydrique ;

iii) aux pratiques agricoles inadaptées (*labour sans cloisonnement, non protection des rigoles, faible restitution des résidus de récoltes aux sols, absence de jachère et de rotation, mise en place insuffisante d'aménagements physiques et biologiques antiérosifs, faible production et utilisation du fumier et du compost, utilisation plus ou moins intense des engrais chimiques, utilisation irraisonnée d'herbicides et d'insecticides souvent prohibés...*) ;

iv) à la forte croissance démographique et la forte pression humaine sur les terres, engendrant une réduction progressive des surfaces disponibles par actif et une augmentation des surfaces totales mises en culture.

De surcroît, les aléas climatiques agissent d'une manière perceptible sur la production agricole de cette zone. Les effets tangibles des changements climatiques se manifestent par :

i) un raccourcissement de la saison pluvieuse, qui est de 4 mois actuellement contre 6 auparavant ;

ii) des pluies moins fréquentes mais plus intenses, aggravant ainsi les phénomènes d'érosion hydrique des sols et d'asphyxie des cultures ;
iii) une pluviométrie de plus en plus imprévisible, augmentant les risques d'inondation et de mauvaises récoltes, conduisant ainsi à un risque accru d'insécurité alimentaire. La forte dégradation des sols, la réduction des surfaces disponibles par actif agricole et les effets des changements climatiques entraînent une baisse des rendements des cultures pluviales et affectent ainsi négativement et d'une manière significative les revenus des familles paysannes de la région des Savanes.

Pour faire face à cette problématique, les exploitants agricoles tentent d'intensifier leur production via une utilisation de plus en plus importante et régulière d'engrais minéraux par unité de surface cultivée, et une utilisation massive d'herbicides et d'insecticides. Certains agriculteurs complètent leurs revenus agricoles par d'autres activités (*migrations, emplois non agricoles, sollicitation d'aides externes*).

Toutefois, il faut noter que la région dispose de potentialités, notamment de par la présence de nombreux sites de bas-fonds, aptes à la culture maraîchère de contre saison. Un nombre croissant d'exploitants se tournent vers la production maraîchère, qui génère des revenus significatifs en saison sèche et permet ainsi le renforcement de la résilience des exploitations agricoles familiales. Il devient donc indispensable que la production maraîchère soit soutenue et encouragée par les institutions publiques en charge du développement agricole, les structures d'accompagnement des dynamiques paysannes et les bailleurs de fonds. Cet appui doit passer par l'équipement et l'aménagement des bas-fonds ainsi que la diffusion de pratiques agro-écologiques, dans un contexte de changement climatique.



2. LA DIVERSIFICATION DES REVENUS GRACE AU MARAICHAGE DE CONTRE-SAISON

Du fait des diverses contraintes exposées plus haut, les revenus issus des systèmes de production pluviaux seuls ne permettent pas aux paysans de la région des Savanes de subvenir à leurs besoins. De plus, les charges des ménages deviennent de plus en plus importantes et diversifiées (*les dépenses liées à la santé et à l'éducation sont en croissance, celles liées au logement et à l'habillement deviennent de plus en plus élevées, les besoins alimentaires augmentent, l'eau jadis gratuite représente actuellement un coût, etc.*).

Dans ce contexte, l'une des stratégies utilisée par les petits exploitants agricoles de la région des Savanes pour accroître leur résilience est la diversification des sources de revenus par le développement du maraîchage de contre-saison.

2.1. Une production maraîchère en pleine expansion, confrontée à divers problèmes

La production maraîchère est en pleine expansion dans la région des Savanes. La tomate et l'oignon sont les cultures maraîchères les plus importantes en termes de superficies et de quantités produites. A ces deux spéculations s'ajoutent les cultures d'oseille de Guinée, d'adémé, d'épinard, de piment, de gombo et de chou. Les cultures sont produites sur des planches en cuvettes ou surélevées, de dimensions variables, avec un recours fréquent aux engrais minéraux (*de 200 jusqu'à plus de 400 kilos par hectare*) et aux pesticides (souvent non homologués, d'origine douteuse et appliqués généralement sans protection ni respect des dosages). L'eau utilisée pour cette activité provient de différentes sources : puits traditionnels temporaires creusés manuellement, puits maraîchers stabilisés, cours d'eau naturels, ou retenues d'eau (*barrages, etc.*).

La vente des produits maraîchers est réalisée majoritairement en rangs dispersés par les producteurs et les problèmes d'écoulement, notamment pour les produits périssables tels que la tomate, sont fréquents. Les cours des prix connaissent de très fortes variations, et les grossistes (*venus de Lomé*), souvent en situation de monopole, imposent leurs prix aux producteurs. La vente groupée et les initiatives de transformation (*transformation de la tomate en purée par exemple*) peinent à décoller ou persévérer.

2.2. L'expérience d'Inades-Formation Togo, AVSF et UROPC-S

Au vu de la problématique mentionnée ci-dessus et des besoins des producteurs, Agronomes et Vétérinaires sans Frontière, Inades-Formation Togo et l'Union régionale des Organisations de producteurs de céréales des Savanes –UROPC-S- ont obtenu une subvention de l'Union Européenne et d'autres partenaires tels que l'AFD, la Fondation de France-CFSI, l'ONG ASTM, les fondations RAJA-Danièle Marcovici et New-Field pour la mise en œuvre du projet «Intensification agro écologique de la production agricole dans les Savanes et gestion durable des ressources naturelles».

Ce projet, d'une durée de trois ans (2014 -2016), couvre les cantons de Nandoga et Nano dans la préfecture de Tandjoaré et de Tami et Nioukpourma dans la préfecture de Tône.

Il comprend plusieurs volets dont un axé sur "l'Intensification écologique du maraîchage de contre saison". Les résultats obtenus sont les suivants :

- i) seize (16) puits à grand diamètre foncés et stabilisés et 64 bacs construits sur 4 sites ;
- ii) une vanne réparée et 10 bacs réhabilités sur un cinquième site ;
- iii) quatre (04) motopompes et des tuyauteries acquises et mises à la disposition des bénéficiaires ;
- iv) cent vingt-cinq personnes formées sur les techniques écologiques de maraîchage et la vente groupée des produits maraichers ;
- v) la mise en place de quatre (4) comités de gestion et renforcement des capacités des membres ;
- vi) l'appui aux bénéficiaires dans la définition d'un mécanisme endogène de gestion des ouvrages et de l'eau ;
- vi) des sensibilisations au niveau des 5 sites maraichers sur l'utilisation raisonnée des pesticides et des engrais minéraux, l'importance d'utilisation de la fumure organique et sur la gestion concertée de la divagation des animaux en saison sèche.



Puits en cours de construction sur un site maraicher du canton de Tami

Cet appui a permis à **2018 maraichers sur 5 sites d'améliorer leur accès à l'eau** pour la production des légumes en un ou plusieurs cycles, pendant la saison sèche, et de mieux gérer leurs bas-fonds. Ils ont engrangé des recettes estimées à 32 150 000 Francs CFA pour la campagne 2015-2016. Et c'est au vu de cette expérience qu'AVSF, Inades-Formation Togo et l'UROPC-S ont élaboré le présent document de plaidoyer pour informer et solliciter l'appui réel et conséquent des autorités, des bailleurs et des développeurs en faveur du maraîchage agro-écologique dans la région des Savanes.



Barrage de Tami ou la vanne à été réparée et cultures maraichères en aval

À l'instar des acteurs pré cités, d'autres structures de développement favorisent le développement du maraîchage de contre saison dans la région des Savanes. Cependant, ces appuis sont insuffisants pour permettre un véritable développement de ces cultures. De plus, la mise en place de puits maraichers dans les bas-fonds ne s'accompagne pas systématiquement de l'aménagement complet des sites et d'un appui à l'élaboration de normes de gestion de l'eau et des équipements.



3. LES OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DU MARAICHAGE AGRO-ECOLOGIQUE

Les maraîchers sont confrontés au problème d'accès continu à l'eau, leur permettant de produire sur plusieurs cycles et en quantité suffisante des produits maraichers. En effet, dans des conditions optimales, la culture maraîchère devrait leur permettre de générer des revenus conséquents tout au long de la saison sèche, qui dure 7 mois. Or les puits temporaires, creusés dans les bas-fonds et parfois dans le lit des cours d'eau asséchés, tarissent précocement (*fin janvier-début février*). La quantité insuffisante d'eau issue de ces puits temporaires, ne permet de ne réaliser qu'un volume restreint de production, sur un seul cycle de production (*sur deux mois environ*). Les puits maraichers stabilisés, construits par des structures de développement, dont l'objectif est de pallier le problème d'accès à l'eau, et de permettre aux maraichers de produire sur plusieurs cycles, pendant toute la saison sèche (*jusqu'à fin avril-début mai*) s'assèchent également (*fin mars-début avril*). Ces assèchements sont dus, entre autres, à l'insuffisante prise en compte de la gestion de l'eau sur l'ensemble d'un bassin versant (*absence de réalisation d'aménagements adéquats en amont des bas-fonds afin de favoriser l'infiltration de l'eau pour alimenter les nappes phréatiques ou perchées*). Par ailleurs, la topographie des bas-fonds (*sur grès*), le non-aménagement des bas-fonds avec des ouvrages tels que les cordons pierreux et les diguettes filtrantes/en terre concourent également à l'assèchement précoce de l'eau souterraine.

De plus, les pratiques agricoles employées ne sont pas toujours respectueuses de l'environnement. Selon leurs ressources, les producteurs utilisent fortement les engrais minéraux et les pesticides, parfois non-homologués. L'utilisation de la fumure organique est faible, et les producteurs pratiquent fréquemment la monoculture. La gestion des calendriers de production est difficile et on observe régulièrement des pics de production. Enfin, la divagation des animaux en saison sèche représente un problème important, auquel les maraîchers ont peu de solutions à opposer, hormis le gardiennage ou les clôtures en matériaux locaux, peu efficaces.

4. APPROCHES DE SOLUTIONS

- L'eau étant le premier facteur limitant de la production maraîchère dans les Savanes, il s'avère nécessaire de mettre en place toute une gamme de techniques à petite ou à grande échelle **d'aménagements des bas-fonds** (*aménagements des bassins versants, fonçage et stabilisation des puits maraîchers, retenues d'eau, petits barrages, forages, mise en place des systèmes d'irrigation appropriés etc.*). **Il est nécessaire de considérer ces aménagements à l'échelle du bassin versant pour la conservation des eaux et des sols et pour la recharge de la nappe phréatique** (*cordons pierreux, gabions, diguettes, bandes enherbées*). Il est également capital d'appuyer les usagers des bas-fonds à élaborer des normes d'accès et d'utilisation de l'eau ainsi que des règles de gestion et renouvellement des équipements.

- En plus de permettre un accès à l'eau adapté et pérenne, il s'avère indispensable de viser l'amélioration et une plus grande durabilité des techniques de production à travers des actions de sensibilisation, de formation et la mise au point de références technico-économique locales. Pour garantir la qualité des eaux, des sols et des produits maraîchers et, in fine, assurer la santé des populations, des formations doivent être réalisées pour permettre aux producteurs de réduire, voire cesser l'utilisation abusive de pesticides et des engrais minéraux. Ainsi, la formation et l'appui-accompagnement pour la production, à grande échelle, de fumure organique (*compost*) et de bio-pesticides, pour la mise en place de l'assolement et de la rotation des cultures sont également des pistes à explorer et à mettre en pratique. La protection des périmètres maraîchers, à l'aide de clôtures (*grillage, barbelés*) et/ou haies vives, ainsi que la concertation pour l'organisation spatiale dans les bas-fonds (*délimitation de couloirs de passage des animaux leur permettant de s'abreuver*) permettront également de sécuriser la production et d'assurer une gestion durable des sites.

- La troisième action devant favoriser l'essor de la production maraîchère est l'appui au stockage (*oignon*), à la planification des récoltes, à la transformation (*tomate*) et à la commercialisation des produits maraîchers. Le renforcement des capacités des organisations paysannes, en gestion et en marketing est un préalable pour assurer des prix de vente rémunérateurs.



AGRONOMES ET VÉTÉRINAIRES SANS FRONTIÈRES

Coordination Nationale en République Togolaise :

Résidence du Bénin (rue 12) - 01 BP 2315 Lomé - Tél : 22 61 23 46

Antenne de Kara : BP 232 Kara - Tél : 26 60 10 68 / Antenne Dapaong : BP 292 Dapaong - Tél : 27 70 81 88

Siège : 14 F bis, Avenue Berthelot, 69007 Lyon – France

Tél : 33(04)4 78 69 79 59

Courriel : avsf@avsf.org / internet : www.avsf.org

Association Reconnue d'Utilité Publique



INADES - FORMATION Togo :

Avenue de la chance, 7 BP. 12472 Lomé 7 - Tél : (+228) 22 25 92 16

Courriel : inadesformation.togo@inadesfo.net ; <http://www.inadesfo.net/Togo>



UROPC-S :

BP : s/c 133 Dapaong –Togo, Tél : (+228) 90 99 09 81- Courriel : coopca.uropcs@yahoo.fr